

La production étatique de l'irrégularité

*Analyse critique des éloignements des migrants du Maghreb
de la France*

Hassan Bentaleb

MIGRAPRESS Avril 2026

Introduction

Les statistiques relatives aux éloignements d'étrangers en situation irrégulière constituent aujourd'hui un instrument central de l'action publique migratoire. En France, ces données sont produites et diffusées par le ministère de l'Intérieur, qui s'impose comme la source officielle en matière de séjour, de contrôle et d'éloignement des populations étrangères.

Toutefois, loin de relever d'une simple opération descriptive, ces statistiques participent d'un véritable processus de construction politique de la réalité migratoire. Elles s'inscrivent dans ce que l'on peut qualifier de « gouvernement par les nombres », où la quantification devient un outil de pilotage, de légitimation et de mise en récit de l'action publique. Autrement dit, les chiffres ne se contentent pas de mesurer les migrations : ils contribuent à les définir, à les hiérarchiser et à orienter les perceptions collectives.

Dans ce cadre, la présence significative des ressortissants du Maghreb dans les statistiques d'éloignement ne peut être interprétée de manière neutre. Elle renvoie à des logiques institutionnelles de catégorisation, à des priorités politiques en matière de contrôle migratoire, ainsi qu'à des dispositifs administratifs qui structurent la production même des données.

Ce document propose ainsi une lecture critique des statistiques du ministère français de l'Intérieur concernant les éloignements d'étrangers en situation irrégulière en 2025. Il s'agira non seulement d'analyser ce que ces chiffres donnent à voir, mais aussi d'interroger ce qu'ils tendent à invisibiliser, afin de mieux comprendre les rapports de pouvoir qui sous-tendent la fabrique des données migratoires et d'apporter une lecture plus nuancée des dynamiques entre la France et le Maghreb.

Préambule : une sur-présence construite

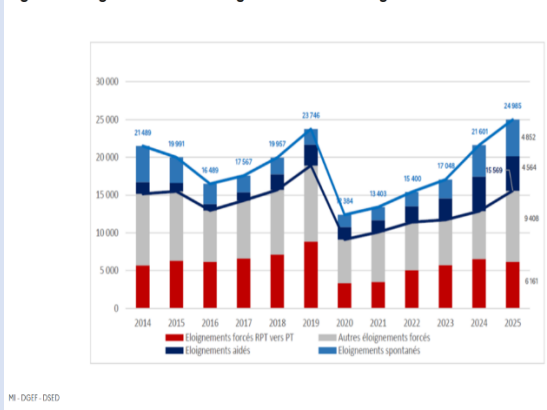
La première chose que révèle une lecture focalisée sur les trois pays du Maghreb, c'est le paradoxe quantitatif central : les ressortissants algériens représentent 26,6 % de l'ensemble des interpellés en France en 2025. En y ajoutant les ressortissants des autres pays du Maghreb, on atteint près de 84 000 interpellations, soit presque 44 % de l'ensemble des interpellations réalisées en 2025. Ces trois pays — Algérie, Maroc, Tunisie — constituent donc le noyau dur de la statistique répressive française, leur surreprésentation étant à la fois réelle et construite par des choix de ciblage policier. Les comprendre séparément est indispensable, car chacun obéit à une logique diplomatique et institutionnelle distincte.

I. Le Maroc : le cas paradigmatique de la coopération sécuritaire instrumentalisée

1.1 Les chiffres bruts : une progression maîtrisée

Les interpellations de Marocains ont progressé de 19 % en 2025, et leurs éloignements s'établissent à 2 002, en hausse de 20,7 % par rapport à 2024. En 2025, 36 100 titres de séjour ont été délivrés à des Marocains, soit une baisse de 2,3 %. Simultanément, les Marocains représentent 621 175 titres

Figure 1 : éloignements des étrangers en situation irrégulière



de séjour valides au 31 décembre 2025, ce qui en fait la deuxième communauté étrangère régulière en France, juste derrière les Algériens.

Ce double mouvement — hausse des éloignements, légère baisse des premiers titres — dessine un profil spécifique : le Maroc est simultanément le premier pays de délivrance de premiers titres de séjour en France et le deuxième pays d'origine des éloignements. Il est, en d'autres termes, le pays dont les ressortissants sont à la fois les plus intégrés dans la filière de migration

régulière et les plus ciblés par la machine répressive.

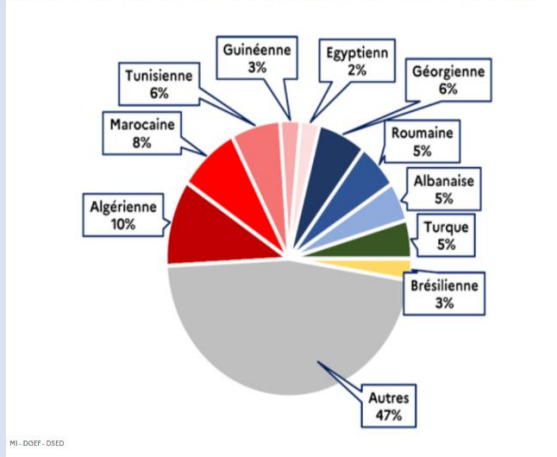
1.2 La diplomatie migratoire franco-marocaine : un rapport de force asymétrique

Derrière la hausse des éloignements marocains se joue une séquence diplomatique d'une clarté brutale, que les statistiques de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) n'explicitent jamais. La reconnaissance par la France de la souveraineté marocaine sur le Sahara, en juillet 2024, a mis fin à plusieurs années de tensions liées notamment à la question migratoire. La France avait divisé par deux le nombre de visas accordés aux Marocains en 2021-2022 pour pousser le royaume à reprendre plus de ses ressortissants expulsés. La hausse des éloignements marocains en 2025 (+20,7 %) est donc directement le produit de cet accord géopolitique : la France a cédé sur le Sahara, le Maroc a ouvert le robinet des laissez-passer consulaires.

Cette mécanique est rendue explicite par un chiffre édifiant publié à l'occasion : en 2023, la France avait délivré 238 750 visas au Maroc mais n'avait obtenu que 725 laissez-passer consulaires. Ce ratio — 330 visas pour 1 laissez-passer — est la mesure exacte du rapport de force qui régnait alors. Il illustre comment le Maroc, comme tous les pays du Maghreb, utilise les laissez-passer consulaires

comme monnaie d'échange diplomatique, transformant la politique d'éloignement française en variable dépendante de ses propres intérêts stratégiques.

Figure 5 : répartition par nationalités des éloignements réalisés en 2024



La normalisation de 2024-2025 a radicalement changé ce ratio. Le Groupe Migratoire Mixte Permanent maroco-français a tenu sa septième réunion le 25 juin 2025 à Paris. Une mission conjointe franco-marocaine, lancée en avril dernier pour améliorer les procédures d'identification et de délivrance des laissez-passer consulaires, a présenté ses recommandations. Cette coopération est qualifiée d'« *exemplaire* » et « *susceptible de constituer un modèle* ».

Bruno Retailleau a annoncé le 14 avril 2025 à Rabat la création d'un groupe de travail franco-marocain chargé d'aider à identifier la nationalité des migrants en situation irrégulière en France, en vue de faciliter leur réadmission. Ce que ce discours diplomatique ne dit pas explicitement, mais que révèle sa

logique profonde, c'est que le Maroc accepte désormais de participer activement à l'identification de ses propres ressortissants pour les faire expulser — en contrepartie d'avantages diplomatiques et économiques substantiels.

La leçon analytique est d'une portée considérable pour la recherche sur les migrations : la statistique d'éloignement n'est pas un indicateur de politique migratoire, c'est un indicateur de politique étrangère. La hausse des +20,7 % d'éloignements de Marocains en 2025 ne dit rien sur les flux migratoires marocains ; elle dit tout sur l'état des relations franco-marocaines depuis la reconnaissance du Sahara.

1.3 Le profil contradictoire des Marocains dans les données françaises

Les Marocains occupent le premier rang des premiers titres de séjour délivrés (36 100) et le deuxième rang des éloignements (2 002). Cette coexistence au sommet des deux classements — le plus régularisé et le plus expulsé — n'est pas une anomalie statistique : elle est la traduction chiffrée d'une communauté ancienne, hétérogène et numériquement massive, dont la diversité interne produit simultanément des trajectoires d'intégration profonde et des situations irrégulières structurelles.

Les Marocains obtiennent leurs visas de long séjour principalement pour les motifs étudiant (40,5 %) et économique (27,9 %). Ce profil — majoritairement étudiant et économique — contraste avec les motifs familiaux qui dominent les renouvellements de titres déjà établis. La communauté marocaine en France est donc stratifiée en au moins deux sous-populations : les primo-arrivants dans une logique d'ascension sociale par les études ou le travail, et les résidents de longue durée dont le séjour est ancré dans des liens familiaux consolidés. Les statistiques d'éloignement ne distinguent jamais ces deux profils.

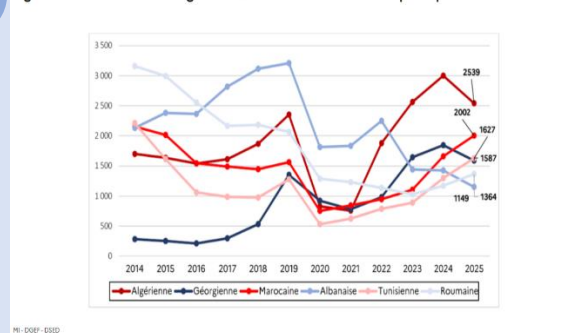
II. L'Algérie : le cas du blocage politique comme révélateur systémique

2.1 Une asymétrie spectaculaire : le plus interpellé, le moins expulsé

Le cas algérien est statistiquement le plus frappant de l'ensemble du corpus, et le plus analytiquement révélateur. Les interpellations d'Algériens ont bondi de 52 % en 2025, pour représenter 26,6 % de l'ensemble des interpellations. Simultanément, leurs éloignements sont en baisse de 15 % par rapport à 2024, avec 2 539 retours. On est face à une situation sans équivalent dans les données : le groupe le plus massivement interpellé est celui dont les éloignements diminuent.

L'explication ne réside pas dans des données démographiques mais dans une confrontation diplomatique ouverte. Depuis le début de 2025, le refus d'Alger de délivrer les laissez-passer consulaires a figé une partie du dossier migratoire pendant des mois. L'Algérie exige à chaque fois des explications détaillées avant d'accorder un laissez-passer, refusant toute exécution automatique. Sur les 2 500 Algériens éloignés en 2025, il y a eu une hausse des éloignements aidés et spontanés mais une baisse de 37 % des éloignements forcés. La hausse globale est donc due à des départs non contraints — ce qui signifie que les Algériens qui sont partis l'ont fait de leur propre initiative, pas sous l'effet d'une expulsion réussie.

Figure 6 : évolution des éloignements réalisés concernant les principales nationalités



Ce résultat est crucial du point de vue critique : les statistiques présentent la situation algérienne comme un simple chiffre d'éloignements, sans jamais expliquer que la baisse des forcés est le résultat direct d'un bras de fer diplomatique dans lequel l'Algérie a gagné. Au 31 décembre 2025, les Algériens occupent la première place des ressortissants

étrangers hors UE avec plus de 658 000 titres de séjour valides, leur nombre ayant légèrement augmenté de 1,3 %. La communauté algérienne est donc la plus nombreuse, la plus interpellée, et celle dont les éloignements forcés reculent le plus. Ce triple record dit quelque chose d'essentiel : la répression statistique n'est pas corrélée à l'effectivité des expulsions.

2.2 L'accord de 1968 comme anomalie juridique persistante

Bruno Retailleau a exprimé son intention de revoir l'accord franco-algérien signé en 1968, qui écarte les Algériens du droit commun en matière d'immigration. Ce cadre juridique d'exception — héritage post-colonial rarement contextualisé dans les débats publics — signifie que les Algériens ne sont pas soumis au même régime de droit des étrangers que les autres ressortissants de pays tiers. La statistique les comptabilise comme les autres, mais le droit les traite différemment. Ce hiatus entre le registre statistique et le registre juridique n'est jamais signalé dans la publication de la DGEF.

III. La Tunisie : le laboratoire du durcissement par catégorisation

3.1 Le statut de « pays d'origine sûr » : une classification politique

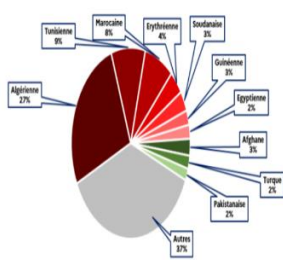
La Tunisie représente le troisième cas de figure maghrébin, analytiquement distinct des deux précédents. La Tunisie se classe en troisième et

dernière position du Maghreb pour les demandes d'asile, loin derrière l'Algérie et le Maroc. L'ensemble des trois pays ne représente qu'environ 1,8 % de la demande d'asile totale en France.

La classification de la Tunisie comme « pays d'origine sûr » par l'OFPRA a des conséquences directes sur la statistique : le taux d'accord à l'asile pour les Tunisiens est structurellement quasi nul, non parce que leurs situations seraient systématiquement indignes de protection, mais parce que la catégorie juridique ferme l'accès à la procédure normale avant même l'examen individuel. La statistique d'éloignement tunisienne (+25,6 %, avec 1 627 retours) est donc partiellement le produit de cette classification administrative qui élimine d'office une voie de protection légale.

Les interpellations de Tunisiens ont progressé de 33 % en 2025. Conjuguées à la hausse de 25,6 % des éloignements, elles dessinent un profil de coopération consulaire plus fluide qu'avec l'Algérie, dans un contexte où la Tunisie, sous Ben Ali puis dans la période post-révolutionnaire, a historiquement davantage coopéré avec Paris sur les réadmissions.

Figure 9 : principales nationalités d'origine des étrangers interpellés en situation irrégulière



IV. La triple asymétrie maghrébine : ce que les chiffres dissimulent

Une lecture comparée des trois pays fait apparaître une triple asymétrie structurelle que la publication de la DGEF agrège sans jamais l'analyser :

Asymétrie 1 — Entre interpellations et éloignements. Pour les trois pays du Maghreb combinés, les interpellations s'établissent à près de 84 000 pour environ 6 200 éloignements. Le ratio est de l'ordre de 13,5 interpellations pour 1 éloignement. Ce ratio est structurellement plus défavorable que pour les autres nationalités — notamment européennes — parce que les blocages consulaires, les recours contentieux et les situations familiales ancrées rendent les éloignements de Maghrébins proportionnellement plus difficiles.

Asymétrie 2 — Entre présence légale et présence irrégulière. Les trois pays du Maghreb sont simultanément en tête des titres de séjour réguliers (Maroc : 1er, Algérie : 1er hors UE, Tunisie : 3e) et en tête des interpellations pour séjour irrégulier.

Les premiers titres de séjour délivrés aux Maghrébins représentent près d'un quart du total national. La statistique crée ainsi une image de groupe à double face — intégré et irrégulier simultanément — qui est précisément la matière première du discours de survisibilité punitive : on choisit quelle face montrer selon les besoins rhétoriques du moment.

Asymétrie 3 — Entre visibilité statistique et invisibilité des causes.

La publication ne consacre pas une ligne à expliquer pourquoi les ressortissants des trois pays du Maghreb se retrouvent en situation irrégulière en France. Les causes structurelles — difficultés d'accès au renouvellement de titre, effets de la circulaire Retailleau sur les régularisations, délais préfectoraux qui produisent des situations de basculement involontaire dans l'irrégularité — sont totalement absentes.

V. La question des mineurs et des familles : le silence le plus lourd

L'analyse des données maghrébines révèle un angle mort particulièrement préoccupant. Plus de quatre titres sur dix détenus par des Algériens ou des Tunisiens le sont pour motif familial. Chez les Algériens, 52,8 % des nouveaux titres délivrés correspondent à des motifs familiaux. La communauté maghrébine en France est donc structurellement ancrée dans des réseaux familiaux

denses — ce qui signifie que chaque éloignement forcé touche potentiellement des familles résidant légalement en France : enfants scolarisés, conjoints titulaires de titres valides, parents âgés. La publication de la DGEF ne documente jamais cette dimension.

La question des mineurs non accompagnés marocains mérite une mention particulière. Concernant les mineurs non accompagnés, la partie marocaine a rappelé lors du GMMP les Hautes instructions royales appelant au retour de l'ensemble des mineurs marocains non accompagnés, dûment identifiés. Cette formulation diplomatique masque une réalité humaine : des milliers de mineurs marocains présents sur le territoire français font l'objet de procédures d'identification en vue d'un retour au Maroc, dans un cadre juridique où leur « intérêt supérieur » est défini conjointement par deux États, sans que leur parole soit recueillie ni représentée dans les statistiques.

Conclusion : le Maghreb comme objet statistique de gouvernance diplomatique

L'analyse concentrée sur les pays du Maghreb, et particulièrement sur le Maroc, révèle que les statistiques de la DGEF sur la lutte contre l'immigration irrégulière sont, pour cette région, moins des indicateurs migratoires que des traceurs de l'état

des relations bilatérales avec Paris. La hausse marocaine (+20,7 % d'éloignements) est le dividende du Sahara occidental. La baisse algérienne (-15 % d'éloignements forcés) est la sanction du bras de fer diplomatique. La progression tunisienne (+25,6 %) reflète une coopération consulaire plus docile. Ces trois dynamiques sont invisibles dans le tableau d'ensemble de la DGEF, qui présente les chiffres comme le résultat d'une politique cohérente.

Du point de vue des études critiques des migrations, et de la problématique qui est au cœur du travail MigraPress, cette analyse illustre comment la survisibilité statistique des Maghrébins dans les données répressives françaises est doublement construite : elle est le produit de choix de ciblage policier intensifié, mais aussi d'accords diplomatiques qui ouvrent ou ferment le robinet des laissez-passer selon des logiques qui n'ont rien à voir avec les trajectoires individuelles des personnes concernées. Le Marocain éloigné en 2025 n'est pas plus « irrégulier » que celui qui ne l'était pas en 2022 : il est statistiquement présent dans ce tableau parce que son gouvernement a décidé de coopérer, pas parce que sa situation a changé.

Migrapress – Plateforme numérique sur la migration

Migrapress est une plateforme numérique dédiée à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs scientifiques sur la migration. Elle vise à rendre accessibles les recherches et analyses sur les dynamiques migratoires, les politiques publiques, la gouvernance et les enjeux sociaux et économiques liés aux mobilités humaines.

La plateforme s'adresse à un large public, incluant chercheurs, étudiants, professionnels et acteurs de la société civile, en proposant des contenus fiables, synthétiques et contextualisés.

Migrapress combine rigueur scientifique et approche pédagogique, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux migratoires contemporains et de stimuler le débat informé autour des politiques et pratiques de migration.

Bio de Hassan Bentaleb – Chercheur en migration

Hassan Bentaleb est un chercheur marocain spécialisé dans les questions de migration, d'asile et de politiques publiques. Fort de plus de dix années d'expérience dans l'analyse des dynamiques migratoires au Maroc et en Méditerranée, il s'est imposé comme l'une des voix les plus reconnues sur les enjeux liés aux mobilités humaines, aux frontières et aux interactions entre institutions nationales et acteurs internationaux.

Journaliste et analyste, il a publié de nombreux articles scientifiques et contributions dans des revues académiques, ainsi que des centaines d'articles au journal *Libération*, où il traite de la migration sous ses angles politiques, sociaux et humanitaires. Ses travaux sont fréquemment mobilisés par d'autres chercheurs, et son nom apparaît dans plusieurs études et rapports spécialisés.

Son expertise couvre notamment :

- la gouvernance migratoire au Maroc ;
- les logiques d'externalisation des politiques européennes ;
- les mobilités africaines et euro-méditerranéennes ;
- la mémoire coloniale et ses effets sur les représentations contemporaines des migrants.

Hassan Bentaleb intervient régulièrement dans les universités, les conférences internationales et les médias pour analyser les tendances migratoires et leurs implications politiques. Il est également l'auteur du livre *Le charbon de toutes les misères*, l'histoire oubliée des mineurs marocains au Pas-De-calais.